

## **NOTE D'INFORMATION**

**Mardi 19 MARS 2019**, en raison d'un mouvement de grève national, tous les enseignants du groupe scolaire sont mobilisés, ainsi qu'une partie du personnel communal de l'école.

**Un service minimum de surveillance sera mis en place par la municipalité d'Artiguelouve pour les enfants de 8h30 à 16h15**, ceci afin d'aider les parents qui ne peuvent prendre en charge ou faire prendre en charge leurs enfants.

**Les effectifs de surveillance seront réduits, seuls les enfants dont les deux parents travaillent pourront s'inscrire.**

**Nous demandons à ces parents d'inscrire impérativement leurs enfants avant le lundi 18/03 avant 12h auprès du secrétariat de Mairie.**

**Dans la mesure du possible, nous demandons aux familles de garder leurs enfants (service minimum de surveillance).**

**Les garderies du matin et du soir sont maintenues.**

**La cantine scolaire ne fonctionnera pas. Apporter un pique-nique.**

**Ecole maternelle : Pas de sieste.**

**Le MAIRE**